

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 22 JANVIER 2013**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 22 janvier 2013 à 17:30 minutes, au lieu ordinaire des sessions, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.
Monsieur Pierre Vallières, conseiller,

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du Conseil tel que requis par le Code municipal.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 17 :30 heures par le président d'assemblée, Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2013-01-027

Éclairage de l'édifice municipal et du parc municipal –

CONSIDERANT QUE le Conseil, par sa résolution 2013-01-025, a demandé au directeur général, Monsieur Serge Gibeau, d'obtenir une proposition d'éclairage de la firme Synergie Illuminations

CONSIDERANT QUE la firme Synergie a déposé, le 22 janvier une soumission prévoyant des aménagements :

- En façade et sur le côté de l'édifice municipal;
- Dans le bosquet du parc municipal à l'arrière de l'édifice municipal;
- Sur la passerelle « jardins des cœurs passants » à l'arrière de l'édifice municipal;
- Sur le gazebo à l'arrière de l'édifice municipal.

Le tout pour un montant de 5,491.50\$ avant taxes, incluant les équipements, la main d'œuvre et l'installation ainsi qu'une garantie d'un an sur les installations.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Fortin et résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation des décorations lumineuses de l'édifice municipal et du parc municipal à la firme Synergie Illuminations au coût de 5,491.50\$ plus les taxes applicables, le tout tel que prévu à la soumission du 22 janvier 2013 jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

- De demander à la firme de faire en sorte que toutes les installations prévues à la soumission soient mises en places au plus tard le 2 février prochain 2013.

2013-01-028

Levée de l'assemblée –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever l'assemblée à 18:05 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier